



Exceller dans la synergie

## « Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC) »

N° Financement : IDA 5256-BF

### **SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET :** **N° C1-C2-C3-C4-C5-C6/2017/IDA/PEJDC/PI-CI/MEBF/DG/SG/DAF**

#### **Réalisation de formations dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC).**

Le Burkina Faso a reçu un financement de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le PEJDC et a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour effectuer des paiements au titre des contrats relatifs à la réalisation des missions suivantes :

- Mission 1 : Réalisation de formations à l'esprit d'entreprise et au management de la nouvelle entreprise de 650 jeunes non scolarisés et déscolarisés et le coaching de 325 jeunes pour le montage de leur projet dans la Région du Nord Zone A ;
- Mission 2 : Réalisation de formations à l'esprit d'entreprise et au management de la nouvelle entreprise de 650 jeunes non scolarisés et déscolarisés et le coaching de 325 jeunes pour le montage de leur projet dans la Région du Nord Zone B ;
- Mission 3 : Réalisation de formations à l'esprit d'entreprise et au management de la nouvelle entreprise de 600 jeunes non scolarisés et déscolarisés et le coaching de 300 jeunes pour le montage de leur projet dans la Région des Hauts Bassins ;
- Mission 4 : Réalisation de formations à l'esprit d'entreprise et au management de la nouvelle entreprise de 500 jeunes non scolarisés et déscolarisés et le coaching de 250 jeunes pour le montage de leur projet dans la Région du Centre ;
- Mission 5 : Réalisation de formations à l'esprit d'entreprise et au management de la nouvelle entreprise de 300 jeunes non scolarisés et déscolarisés et le coaching de 150 jeunes pour le montage de leur projet dans la Région du Centre Sud ;
- Mission 6 : Formation de 25 formateurs en entrepreneuriat.

Afin d'atteindre l'objectif assigné à chacune des six missions, les consultants devront organiser matériellement et animer des sessions de formations ci-après :

- (i) formation à l'esprit d'entreprise et au management de la nouvelle entreprise,
- (ii) coaching des jeunes diplômés pour le montage de leur projet (dans le cadre des Missions 1 à 5 uniquement),
- (iii) formation de formateurs en entrepreneuriat.

Le délai d'exécution prévisionnel est de 109 jours calendaires pour les deux premières missions, 107 jours calendaires pour la troisième mission, 90 jours calendaires pour la quatrième mission, 81 jours calendaires pour la cinquième mission et 45 jours calendaires pour la sixième mission.

Le Directeur Général de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso invite les consultants (bureaux d'études, groupements de bureaux, cabinets, groupement de cabinets) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission, notamment :

- une présentation générale du consultant (expérience et qualifications) ;
- une présentation des expériences en formations dans le domaine sollicité.

Les candidats présenteront leurs références similaires conformément au modèle type (annexe 1) téléchargeable sur le site WEB de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso ([www.me.bf](http://www.me.bf)) ou disponible au service passation des marchés de la MEBF. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. **Le nombre de membres d'un groupement ne saurait être plus de trois (03).**

Les critères de notation seront basés sur les références similaires suivantes :

Pour les missions 1 à 5

- ✓ l'organisation et l'animation de sessions de formation sur l'esprit et la création d'entreprises,
- ✓ l'organisation et l'animation de sessions de formation en gestion ou en management d'entreprise,
- ✓ la formation ou le coaching au montage de projet.

Pour la mission 6

- ✓ la formation en entrepreneuriat,
- ✓ la formation de formateurs en entrepreneuriat.

**Ne seront prises en compte que les expériences similaires des dix (10) dernières années (2007 à 2016) étayées par les pages de garde et de signature des contrats et l'attestation de bonne fin d'exécution.**

Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de « Sélection Fondée sur les qualifications du Consultant » en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, version de janvier 2011, révisées en juillet 2014.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : « bureau du spécialiste en passation des marchés, deuxième étage du siège social de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), sise 132, Avenue de Lyon, 11 BP 379 OUAGADOUGOU 11 BURKINA FASO »..

Les manifestations d'intérêt devront être rédigées en français et déposées physiquement en trois (03) exemplaires sous plis fermés au : « bureau du spécialiste en passation des marchés, deuxième étage du siège social de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), sis 132, Avenue de Lyon, 11 BP 379 Ouagadougou 11 au plus tard le **25 mai 2017 à 09 heures 00.**

L'enveloppe extérieure de l'offre devra porter la mention suivante : « **Manifestation d'intérêt pour (indiquer l'objet de la mission)** ».

Conformément au manuel de procédure de la MEBF, le Règlement des différends sera soumis au Comité Interne de Règlement des Différends de la MEBF (CIRD/MEBF). La saisine dudit comité doit être faite dans les 5 jours ouvrables suivant la publication de l'avis ou des résultats.

Les candidats désirant exprimer leurs intérêts pour plus d'une mission devront déposer une offre pour chaque mission. La sélection se fera dans l'ordre de citation des missions. Aucun cabinet ou groupement de cabinets ne peut être retenu pour la réalisation de plus d'une mission (cette restriction concerne les cinq premières missions).

Pour le Directeur Général et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Boubacar TRAORE**